

Projets de Schémas départementaux de la coopération intercommunale L'AdCF formule des recommandations

Dressant le bilan de la journée nationale co-organisée avec le service Mairie Conseils de la Caisse des dépôts le 22 juin sur les projets de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), le conseil d'orientation de l'AdCF a examiné en fin de semaine dernière les projets préfectoraux et les premières réactions locales.

A partir des 90 projets de SDCI analysés par l'AdCF, la tendance générale constatée est celle de propositions volontaristes des préfets pour achever la carte de l'intercommunalité, en renforcer la cohérence et réduire le nombre de syndicats techniques.

L'AdCF recense plus de 300 projets de fusions de communautés qui conduiraient, si elles étaient mises en œuvre, à un taux de réduction d'environ 35% du nombre de communautés. Il serait également de l'ordre d'un tiers pour le nombre de syndicats techniques.

Au-delà de ces statistiques nationales, l'AdCF a constaté la très forte hétérogénéité des documents initiaux des préfets tant sur la forme (volume, analyses financières, cartographies...) que sur le fond. Cette diversité se retrouve également dans les modalités et l'ampleur de la concertation initiale conduite avec les élus. Pour autant, **l'AdCF a pris acte avec satisfaction de l'esprit de « co-production » dans lequel cet exercice a été engagé** dans un grand nombre de départements.

Alors que s'est engagée la phase de délibération pour avis des communes et communautés sur les projets de schémas, l'AdCF rappelle que les commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) ont le pouvoir d'amender les propositions préfectorales, évaluer leur faisabilité et fixer de manière plus précise les préconisations prioritaires à mettre en œuvre. « *Les préfets ont proposé. Il revient aux CDCI de disposer* » a rappelé Daniel Delaveau.

A cette fin, **l'AdCF souhaite que les membres des CDCI se concertent dès maintenant pour se doter des capacités effectives d'amender les premières propositions des préfets** (pouvoirs d'amendement avec majorité des deux tiers de leurs membres). Daniel Delaveau adressera un message en ce sens à ses adhérents et aux représentants des communautés au sein des CDCI.

L'AdCF considère que le scénario à éviter est celui qui conduirait la commission départementale à rejeter le projet de schéma sans être en mesure de proposer une version alternative. L'AdCF rappelle que dans un tel scénario, le préfet serait habilité à agir en dehors de tout cadre de référence validé par les élus.

Au-delà des propositions rejetées sur le fond par les élus et qu'il reviendra aux CDCI d'amender, **l'AdCF a constaté que dans de nombreux départements, les élus souscrivent à la plupart des recompositions préconisées mais souhaitent surtout disposer du temps nécessaire pour leur mise en œuvre.** De très nombreux élus demandent en effet que des simulations fiscales et financières soient rendues disponibles pour mesurer les incidences des recompositions de périmètres et de fusions de communautés. Beaucoup demandent également – et de manière très légitime – **qu'un certain temps de réflexion soit laissé au débat local, à la consultation de la population, des équipes municipales et des agents** pour préparer des évolutions institutionnelles souvent lourdes de conséquences.

L'AdCF souhaite par conséquent que les travaux des CDCI confortent l'ambition des SDCI pour tendre vers des communautés cohérentes avec les bassins de vie et capables de porter un véritable projet de développement tout en contribuant à préciser les différentes échéances de leur mise en

œuvre. **L'ambition donnée au schéma doit être conciliée avec l'analyse des la faisabilité de certaines évolutions, notamment en matière de fusions de communautés.**

Au vu des premières expériences réussies, l'AdCF reste persuadée que **les fusions de communautés ne pourront avoir lieu, lorsqu'elles sont préconisées, qu'à la condition de reposer sur une adhésion locale forte et un temps de préparation incompressible.**

Elles imposeront en effet un effort préalable d'harmonisation des compétences, de convergence des régimes fiscaux, de dialogue avec les élus et agents pour être pleinement réussies et acceptées.

Les instances nationales de l'AdCF souhaitent par conséquent que soient clairement distingués dans les SDCI les objectifs à poursuivre et à mettre en oeuvre dans les temps courts (d'ici 2013), des objectifs de moyen terme, consensuels sur le fond, mais qui nécessiteront davantage de temps pour être atteints.

➤ **Intégralité de l'analyse de l'AdCF disponible sur demande ou sur :**
http://www.adcf.org/5-393-Contenu-article-AdCF-direct.php?num_article=710&num_thematique=7&id_newsletter=67

Créée en 1989, l'Assemblée des Communautés de France est le porte parole des élus de l'intercommunalité. Elle fédère à ce jour près de 1200 communautés de communes, d'agglomération et urbaines, représentant 40 millions de Français vivant à l'heure intercommunale aussi bien en milieu urbain que rural.

Assemblée des Communautés de France

191, rue Saint-Honoré, 75001 Paris
T/ 01 55 04 89 00 F/ 01 55 04 89 01
adcf@adcf.asso.fr www.adcf.org

Contact Presse

Sandrine Guirado
T/ 01 55 04 88 13 P/ 06 86 79 42 92
s.guirado@adcf.asso.fr